



## ARRETE MUNICIPAL N° PM2025-33

### Extrait du registre des arrêtés du Maire

### ARRETE TEMPORAIRE DE STATIONNEMENT ET DE CIRCULATION

Le Maire de la Commune de SAUSSAN,

**VU** le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-24 et L.2212-1 et suivants,

**VU** le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L 131-1,

**VU** le Code de La route et notamment les articles R411-5, R411-8, R411-25, R417-1, R417-10, R417-11, R417-12 ;

**VU** la demande présentée par monsieur KRIKORIAN Patrick, 3 rue de valautres 34570 saussan pour des travaux de toiture ;

**Considérant** qu'il convient de permettre l'exécution de travaux en toute sécurité ;

### ARRETE

#### ARTICLE 1

Le vendredi 16 mai de 10h à 12h, monsieur KRIKORIAN Patrick, est autorisé à fermer la rue de valautres à partir de l'intersection du chemin du moulin de trissepaille et de la rue de la mairie, afin de livrer des tuiles au N°3 rue de valautres.

#### ARTICLE 2 : DISPOSITIONS

L'intéressé se charge de mettre en place la signalisation adéquate et réglementaire.

#### ARTICLE 3

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de publication ou de notification.

#### ARTICLE 4

La Secrétaire générale et la police municipale de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Ampliation sera adressée à :

- KRIKORIAN Patrick.
- M. le Commandant de la gendarmerie de Pignan.

Fait à Saussan, le 12 mai 2025

Le Maire,  
Joël VERA

Date de notification: 14/05/2025

